

**COMPTE-RENDU DE LA
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 AVRIL 2017**

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 20
(Sauf délibération n° 3 : 18 votants)

L'an deux mille dix-sept, le 5 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de BREUILLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques LYS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 30 mars 2017.

PRÉSENTS : Jacques LYS, Stéphane BREUIL, Monique RENAUD, Jacky DUPRÉ, Christelle JEANPERT, Michel-Claude RENAULT, Sylvie MAYEUR, Claude ALBANESE, Raymond COUPLET, Bernard MARIE-TRIDEAU, Stéphane RANALLETTA, Sophie JACQUES, Gwénaëlle GUÉLIN, Dominique VAUVELLE, Véronique BESNIER, Laurent LAMBROT, Jean-Pierre GAUVRIT, Claudette MÉNARD.

ABSENTS EXCUSÉS : Monique LENORMAND (pouvoir à J. LYS), Patrick JEULIN (pouvoir à S. JACQUES), Diane BRÉJON.

ABSENTES : Evelyne DEVIERRE, Pauline GROUSSET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Stéphane RANALLETTA.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
22 MARS 2017 :**

Le compte-rendu est adopté par 17 voix « POUR » et 3 « ABSTENTIONS » (R. COUPLET, D. VAUVELLE et V. BESNIER, absents lors de cette réunion).

1 / CM 05-04-2017	<i>Affaires générales – Convention avec le Département de la Charente-Maritime relative à la réalisation d'études pour l'aménagement de l'entrée d'agglomération sur la Route Départementale n° 140 (côté Taupignac).</i>
-------------------	--

Dans le cadre de la politique départementale d'aménagement des traversées d'agglomération, Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention élaboré par les services de la Direction des Infrastructures de la Charente-Maritime concernant la réalisation d'études relatives aux travaux d'aménagement de la Route Départementale n°140 entre le panneau d'entrée d'agglomération et le feu tricolore.

Les travaux envisagés auraient pour objectifs de sécuriser la circulation des piétons et des cyclistes, de réduire les vitesses des véhicules et de contribuer à l'embellissement de cette entrée de ville.

Le Département propose de réaliser les études préalables aux travaux moyennant la participation financière de la commune à hauteur de 50 %.

Le montant des études est estimé à 24 675,26 € HT.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 18 voix « POUR » et 2 « ABSTENTIONS » (D. VAUVELLE et V. BESNIER), approuve les termes du projet de convention présenté par le Département de la

Charente-Maritime concernant la réalisation des études préalables aux travaux d'aménagement de l'entrée d'agglomération sur la Route Départementale n° 140, côté Taupignac, autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir et dit que les crédits nécessaires à la participation financière de la commune seront inscrits au budget primitif de l'année 2018.

2 / CM 05-04-2017	Finances – Compte de Gestion de l'année 2016.
--------------------------	--

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

3 / CM 05-04-2017	Finances – Compte Administratif de l'année 2016.
--------------------------	---

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

Monsieur BREUIL, Adjoint au Maire chargé des Finances, donne lecture des résultats de l'exécution budgétaire de l'année 2016. Ces derniers sont conformes au compte de gestion établi par le Trésor Public et peuvent se présenter comme suit :

BUDGET PRINCIPAL				
		DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	Résultat propre à 2016	1 924 469.06	2 345 654.63	421 185.57
	Résultat reporté de 2015		130 000.00	130 000.00
	Résultat à affecter			551 185.57
INVESTISSEMENT	Résultat propre à 2016	764 306.75	679 218.13	85 088.62
	Résultat reporté de 2015		65 074.48	65 074.48
	Solde global d'exécution			- 20 014.14
RESTE À RÉALISER	Fonctionnement			
	Investissement	846 110.00	700 000.00	- 146 110.00
RÉSULTATS CUMULÉS 2016 (y compris restes à réaliser)		3 534 885.81	3 919 947.24	385 061.43

Monsieur le Maire étant sorti pour le vote,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, par 14 voix « POUR » et 4 « ABSTENTIONS » (D. VAUVELLE, V. BESNIER, L. LAMBROT et J.P. GAUVRIT), approuve le Compte Administratif du budget principal de l'année 2016.

4 / CM 05-04-2017 | Finances – Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2016.

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

Par délibération du 15 février 2017, le Conseil Municipal a procédé à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016 au sein du budget primitif de l'année 2017 et à l'affectation du résultat prévisionnel de fonctionnement.

Les résultats de l'exercice 2016 étant maintenant définitifs, il convient d'affecter le résultat de fonctionnement sur l'exercice 2017.

Monsieur BREUIL rappelle que le résultat de clôture de la section de fonctionnement pour l'exercice 2016 présente **un excédent cumulé de 551 185,57 €**.

Il convient d'affecter ce solde d'exécution au budget primitif 2017 :

- en section d'investissement pour financer le déficit d'investissement 2016 et les dépenses nouvelles d'investissement de l'exercice 2017,
- en excédent de fonctionnement reporté.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter l'excédent cumulé de fonctionnement de l'exercice 2016 comme suit :

- en section d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés », la somme de 421 185,57 €,
- en section de fonctionnement, au compte 002 « excédents antérieurs reportés », la somme de 130 000 €.

5 / CM 05-04-2017 | Finances – Fiscalité de l'année 2017.

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

Monsieur BREUIL propose pour l'année 2017 de fixer les taxes d'habitation, foncière bâtie et foncière non bâtie comme suit :

	Bases prévisionnelles	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	4 598 000 €	12.32 %	566 474 €
Taxe foncière bâtie	3 178 000 €	25.44 %	808 483 €
Taxe foncière non bâtie	79 100 €	69.82 %	55 228 €
TOTAL			1 430 184 €

Vu l'avis de la commission « Budget-Finances » réunie le 29 mars 2017,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 19 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION » (D. VAUVELLE), décide de fixer les taux d'imposition pour 2017 comme suit :

- Taxe d'habitation 12,32 %
- Taxe foncière..... 25,44 %
- Taxe foncière non bâtie..... 69,82 %

6 / CM 05-04-2017	Finances – Attribution des subventions aux associations pour l'année 2017.
-------------------	---

(Rapporteur : Christelle JEANPERT)

Le Conseil Municipal procède à l'attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2017 comme suit :

		VOTES		
		Pour	Contre	Abstention
A.C.C.A. (chasse)	500,00 €	20		
Amicale Boule Breuillet	850,00 €	20		
A.S.B. Football	3 000,00 €	20		
Atelier Floral	500,00 €	20		
Atelier de peinture	310,00 €	20		
BMX Breuillet - <i>Fonctionnement</i>	1 000,00 €	20		
BMX Breuillet - <i>Investissement</i>	2 160,00 €	20		
Breuillet Auto Retro Passion	350,00 €	20		
C.A.F.B.	3 000,00 €	20		
Club Loisirs et Temps Libre	1 000,00 €	20		
Ensemble vocal « Grain de Phonie »	800,00 €	20		
Fêtes Romanes - <i>Fonctionnement</i>	400,00 €	20		
Fêtes Romanes - <i>Exceptionnelle</i>	500,00 €	20		
F.N.A.C.A.	230,00 €	20		
G.V. Plaisir et forme	1 070,00 €	20		
M.I.C.A.S.	400,00 €	20		
Seaside Country Dance	800,00 €	20		
Tennis Club	1 430,00 €	19		1 (B. MARIE-TRIDEAU)
Twirling Club	2 400,00 €	20		

7 / CM 05-04-2017	Finances – Détermination d'un tarif pour la vente de pièges à frelons asiatiques aux administrés de la commune.
-------------------	--

Monsieur le Maire indique que la commune a procédé à l'acquisition de pièges à frelons asiatiques afin de participer à la lutte contre la propagation de ce prédateur.

Il propose au Conseil Municipal de permettre aux administrés d'acquérir ces pièges par l'intermédiaire de la collectivité et d'en déterminer le tarif.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la vente par la commune de pièges à frelons asiatiques aux administrés de la commune dans le but de favoriser la lutte contre le danger que représente ce prédateur pour la faune et pour l'homme et fixe à 7,00 € l'unité, le tarif pour la vente de pièges à frelons asiatiques aux administrés de la commune de BREUILLET.

8 / CM 05-04-2017	Personnel – Fixation des indemnités au personnel participant aux opérations électorales.
-------------------	---

Le personnel municipal participe au déroulement des opérations électorales.

En compensation des heures effectuées le dimanche :

- les agents des catégories B et C peuvent bénéficier d'un repos compensateur ou du versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.),
- les agents exclus du bénéfice des I.H.T.S. peuvent bénéficier d'un repos compensateur ou des indemnités forfaitaires complémentaires pour élections (I.F.C.E.).

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de définir comme suit les conditions de récupération et ou de rémunération du personnel participant aux opérations électorales :

Agents des catégories B et C :

- le repos compensateur sera égal à la durée des travaux supplémentaires effectués majoré dans les mêmes proportions que celles fixées pour la rémunération (I.H.T.S de dimanche),

ou

- la rémunération des travaux supplémentaires réalisés s'effectuera par le versement d'I.H.T.S. de dimanche.

Agents de catégorie A :

- le repos compensateur sera égal à la durée des travaux supplémentaires effectués,
- la rémunération des travaux supplémentaires réalisés à l'occasion des opérations électorales s'effectuera par le versement des indemnités forfaitaires complémentaires pour élections (I.F.C.E.), calculées sur la base d'1/12^{ème} du montant de référence du grade multiplié par deux.

Décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal :

N°	Date	Objet	Montant
2017 / 06	28/03/2017	Point À Temps Automatique (PATA) 2017. <i>Syndicat Départemental de la Voirie des communes de la Charente-Maritime- Saintes</i>	16 998,60 €

Séance levée à 21 h 45
Affichage le 07/04/2017

Le Maire,
Jacques LYS

